1344 - Le devenir de celui qui refuse de payer la zakat après sa mort.

question

Comment juger celui qui atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et observe la prière légale mais n'accepte pas d'acquitter la zakat ? Comment l'Islam le juge-t-il à sa mort ? Lui fera-t-on la prière des morts ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La zakat est un pilier de l'Islam. Quiconque l'abandonne parce qu'il ne reconnaît pas son caractère obligatoire, mérite qu'on le lui explique. S'il persiste, il est jugé mécréant. Dans ce cas, on ne lui fera pas la prière des morts et ne l'enterrera pas dans les cimetières musulmans. Quant à celui qui y croit mais l'abandonne par avarice, il est jugé rebelle, coupable d'un péché majeur et dévoyé. Mais il ne devient pas pour autant mécréant. S'il perpétue son attitude jusqu'à la mort, on lui fera la toilette mortuaire et la prière prévue, et son sort dans l'au-delà dépend d'Allah.